

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 642 du 30 mai 1963 :

n° 642

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mai 1963

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro

31 mai 1963

### TEXTE INTÉGRAL

Mme Withofs Jeanne, secrétaire adjoint d'Administration, contractuelle, en service à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, est autorisée à effectuer des heures supplémentaires pendant l'année 1963. Une indemnité forfaitaire de trois mille francs, représentative de tous travaux supplémentaires est allouée mensuellement à Mme Withofs. La dépense sera imputée au Budget de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, chapitre 612,

#### article 8

La présente décision prendra effet à compter du 1er janvier 1963. Le Secrétaire Administratif de l'Office est chargé de l'exécution de la présente décision. Ibrahim Boulhane mle 2829 ; Hassan Darar. mle 2830 ; Ambassa Mohamed, mle 2831 ; Mohamed Garad, mle 2832 ; Saad Nagueye, mle 2833; Djama Elmi, mle 2834; Houssein Okieh, mle 2835 ; Ahmed Miguil, mle 2836 ; Hassan Mohamed, mle 2837 ; Abdoukader Ali, mle 2838 ; Ali Moussa Hassan, mle 2839 ; Houssein Fakir, mle 2840 ; Abdo Nourri, mle 2841 ; Abdoukader Soumbrou, mle 2842 ; Aouled Amoud, mle 2843. Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour deux ans et pour compter du 1er avril 1963 (comme Miliciens de 2° classe) les Miliciens dont les noms suivent : Omar Guelle, mle 2844; Ali Elmi, mle 2845; Omar Iyeh, mle 2846; Mohamed Bourhan, mle 2847; Adan Mohamed, mle 2848 ; Mahamad Mousse, mle 2849 ; Ali Moussa Ahmed, mle 2850 ; Molla Aden, mle 2851 ; Abdoukader Omar, mle 2852 ; Djama Ainan, mle 2853; Hamadou Ali, mle 2854; Houssein Egueh, mle 2855; Youssif Koïte, mle 2856; Houmed Ahmed, mle 2857; Ibrahim Omar, mle 2858; Les contrats d'engagement sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de six mois à compter de la date d'incorporation.